
Chèque 1ère Licence

Sport

Depuis 2006, la Ville de Clermont-Ferrand propose aux nouveaux et nouvelles licencié(e)s de clubs sportifs clermontois, une aide financière à la première licence.

Pour la saison 2023-2024, le "Chèque 1ère licence" est valable pour les nouveaux licenciés nés avant le 1^{er} janvier 2018, à raison d'un chèque par personne, pour l'obtention d'une première licence sportive.

Pour en bénéficier, il faut :

- résider à Clermont-Ferrand
- que le club ou l'association sportive soit signataire de la charte "Chèque 1^{re} licence"
- l'utiliser entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2023

Important : Le chèque est à retirer **UNIQUEMENT** auprès du club sportif adhérent de votre choix. Il vous sera remis au moment de votre adhésion. La mairie n'en délivre pas.